

Trois Justes honorés à Saint-Pierre-de-Lamps

Des médailles des Justes ont été décernées à titre posthume à Henriette Le Pelley du Manoir, ainsi qu'à Daniel et Madeleine Baranger. Leurs descendantes les ont reçues hier, au château de Saint-Pierre-de-Lamps.

Elle n'avait peur de rien. Il en faut, des gens comme ça ! « Elle » désigne Henriette Le Pelley du Manoir. Le maire de Saint-Pierre-de-Lamps, André Tissier, nous a fait cette remarque en aparté, dimanche, à propos d'une femme dont il se souvient bien.

Henriette du Manoir (1900-1992), veuve et mère de quatre enfants, a hébergé des juifs en 1943-1944 pour leur permettre d'échapper à la Gestapo et à la déportation. Ceci avec un courage remarquable, car elle prenait de grands risques, y compris pour sa famille. Elle a aussi transformé le salon de son château en infirmerie pour les blessés du maquis, comme l'a rappelé Jean Giraudon, président des anciens du bataillon Comte. Le personnel du château, impliqué à ses



M. Peleg Lewi remet la médaille à Mme Fanny du Manoir, en présence du maire, du sénateur Gerbaud, du député Chanteguet...

côtés, a été associé à l'hommage rendu. La médaille des Justes, décernée par l'Etat d'Israël à des personnes qui ont abrité et protégé des juifs pendant la guerre, lui a été remise à titre posthume par M. Peleg Lewi, de l'ambassade d'Israël.

C'est sa fille, Fanny du Manoir, qui l'a représentée dans cette circonstance. « *Ma mère, a-t-elle déclaré avec émotion; ne se sentait*

pas une héroïne, mais faisait simplement ce qui lui paraissait nécessaire pour venir en aide aux autres. Elle avait l'amour des autres, de tous les autres. " Soyez planétaire ", nous disait-elle souvent. Nous qui l'aimons, soyons dignes d'elle ».

Le Dr Jean Solin, qu'elle avait hébergé enfant sur la demande de ses parents (M. et Mme Scolnic, à Martizay), a témoigné avec reconnaissance de l'aide appor-

tée par Mme Du Manoir. Dans un premier temps, en décembre 1943, celle-ci avait accepté de prendre comme préceptrice Denise Toporkoff, née Ruff, qui cherchait un abri contre les persécutions nazies. Elle avait accepté en connaissance de cause, et sans hésiter. Une amitié inaltérable s'en était suivie.

Un hommage a été rendu, d'autre part, à Daniel et Madeleine (Lucienne) Baranger, qui ont également recueilli le jeune Jean Solin, avant de lui trouver d'autres lieux d'accueil, suite au risque d'une dénonciation. Ce couple étant décédé, la médaille a été remise à sa fille, Mme Danielle Dubois.

« *A la Libération, ces faits ont été méconnus de la plupart des habitants de Saint-Pierre-de-Lamps, du fait de la discrétion de leurs auteurs qui n'avaient écouté que leur courage* », a indiqué le maire de la commune. Pour ceux qui ont été sauvés, la reconnaissance reste toujours aussi vive, et profonde. Les témoignages ont été lus, dimanche, par des enfants.

Hervé LARROQUE

- INDRE -

La Nouvelle République du Centre Ouest